294 DB23
Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
6213-01-003

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS

2010

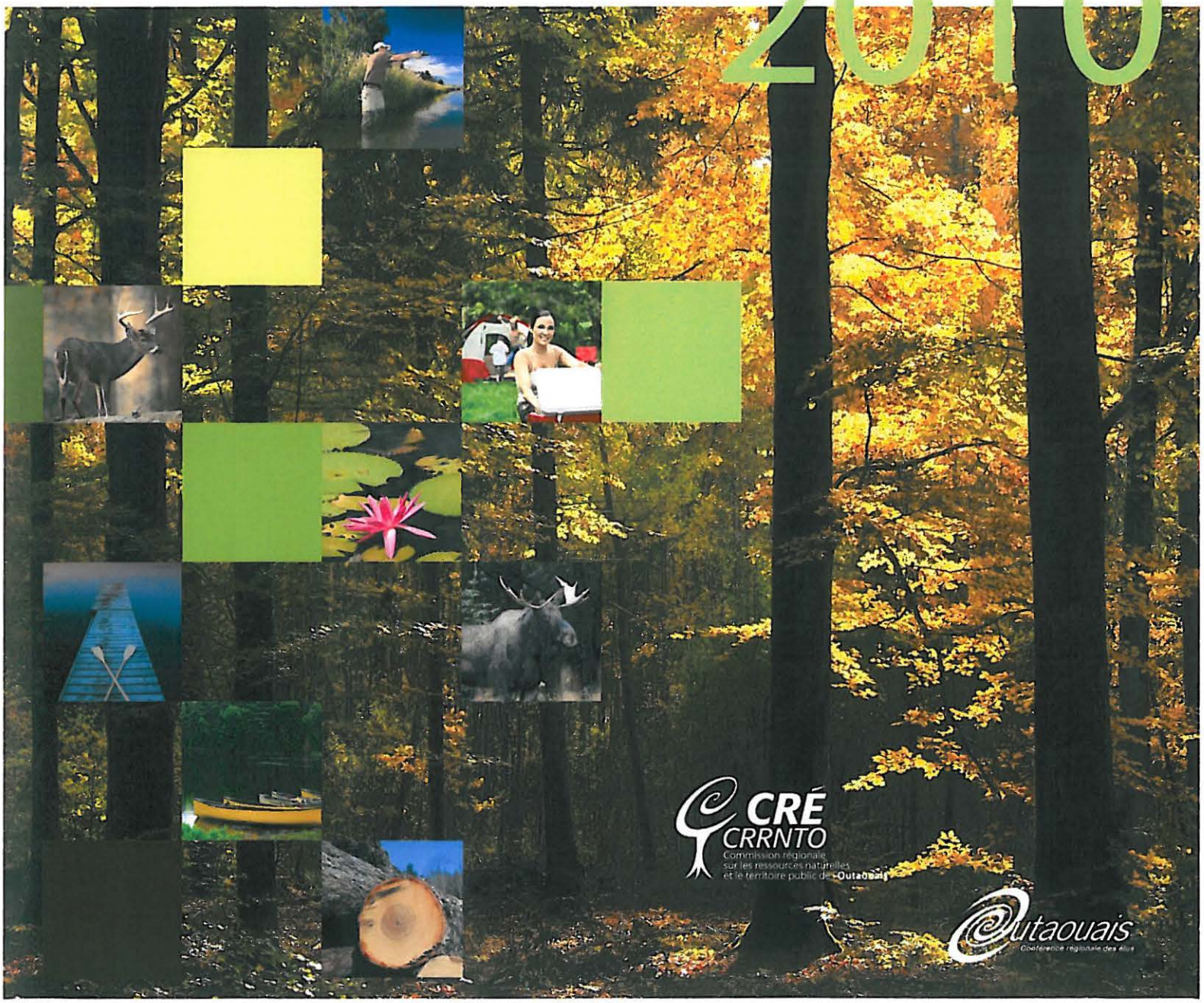

Table des matières

Liste des tableaux 16

Liste des figures 18

Liste des cartes 20

1. Mise en contexte de la réforme du régime forestier 22
   - 1.1 Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise 22
   - 1.2 Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois 22
   - 1.3 Livre vert – La forêt, pour construire le Québec de demain 23
   - 1.4 Projet de loi n° 57 23
   - 1.5 Adoption du projet de loi n° 57 24
   - 1.6 Faits saillants de la CRÉO 24

2. Conception du PRDIRT 26
   - 2.1 Une vision régionale intégrée 26
   - 2.2 Territoire d'application 26
   - 2.3 Étapes de réalisation et d'approbation 27
     - 2.3.1 Mai 2008 27
     - 2.3.2 Juin – décembre 2008 27
     - 2.3.3 Janvier – juin 2009 27
     - 2.3.4 Juillet – août 2009 27
     - 2.3.5 Septembre – décembre 2009 28
     - 2.3.6 Janvier – juin 2010 28
     - 2.3.7 Juillet – octobre 2010 29
     - 2.3.8 Octobre 2010 – février 2011 30

3. Visions de développement et de conservation des ressources naturelles 31
   - 3.1 Vision de développement de la région de l'Outaouais 31
   - 3.2 Énoncés de visions 31
     - 3.2.1 Développement durable 31
     - 3.2.2 Conservation des écosystèmes 32
     - 3.2.3 Protection de l'environnement 32
     - 3.2.4 Mise en valeur des ressources et du territoire 32
     - 3.2.5 Aménagement intégré du territoire 32
     - 3.2.6 Communautés autochtones 32
     - 3.2.7 Formation et emploi 32
     - 3.2.8 Sensibilisation de la population 32

4. Portrait régional 33
   - 4.1 Localisation 33
   - 4.2 Historique 34
   - 4.3 Organisation territoriale 36
   - 4.4 Tenure 36
   - 4.5 Milieu physique 37

2. Conception du PRDIRT

2.1 Une vision régionale intégrée

Pour la première fois, l'élaboration et le dépôt du plan ont permis de forger des consensus nouveaux autour d'une vision régionale intégrée du développement et de la conservation de l'ensemble des ressources naturelles et du territoire en Outaouais.

Ce faisant, l'Outaouais s'est donné les moyens d'exercer pleinement un leadership dans ce domaine en maintenant en place un esprit de partenariat souple et constructif avec les instances régionales du gouvernement du Québec.

Enfin, à l'égard des orientations et des stratégies de développement qu'elle aura à déployer dans le cadre de la mise en œuvre de son plan, la région de l'Outaouais :

- reconnaît l'importance de respecter la capacité des écosystèmes à supporter les activités de développement afin que ceux-ci maintiennent leurs rôles respectifs au sein des grands cycles naturels, et produisent, de façon durable, les ressources nécessaires à l'épanouissement des collectivités;
- reconnaît qu'il est impératif de faire participer la population et les communautés locales dans le choix des orientations et des stratégies de développement à l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public afin que ces choix correspondent adéquatement à leurs préoccupations et à leurs aspirations;
- reconnaît qu'il est essentiel d'assurer le développement des savoirs et des savoir-faire, de favoriser l'esprit d'innovation et de coopération, de mettre en place des processus de gestion efficients, de miser sur l'éclosion d'une industrie compétitive qui sera portée davantage sur des produits à valeur ajoutée afin d'assurer une création de richesse soutenue et ce, pour le bénéfice des collectivités.

2.2 Territoire d'application

Le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la CRÉO adopte sa « Proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi qu'à l'égard du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais ».

Cette proposition définit, comme territoire d'application du plan, les terres publiques provinciales faisant partie du domaine de l'État.

3. Visions de développement et de conservation des ressources naturelles

3.1 Vision de développement de la région de l'Outaouais

Les défis que pose le développement de l'ensemble des ressources naturelles sont de plus en plus complexes et interdépendants. Plus que jamais, une approche intégrée doit être mise de l'avant afin de mieux les relever. L'approche intégrée de développement des ressources naturelles vise à ce que l'ensemble des intervenants de l'Outaouais basent leurs analyses, leurs décisions et leurs actions de développement dans une démarche participative, territoriale, transversale, globale, horizontale et fondée sur des valeurs communes.

Le succès de nos interventions nécessite une lecture systémique des enjeux, une adaptation à la réalité des différents territoires et communautés, une plus grande cohérence dans les actions et une meilleure synergie entre les principaux intervenants.

Un de ces défis est de susciter des échanges et des partenariats avec les communautés autochtones algonquines afin de contribuer à une cohabitation harmonieuse et d'établir des relations opérationnelles entre les structures régionales et les Premières Nations.

« L'Outaouais est une région frontalière, égalitaire, inclusive et innovante, consciente de son identité, de sa diversité et de son potentiel, où l'urbain et le rural se développent et se complètent par une occupation dynamique du territoire et l'utilisation responsable de ses ressources.

L'Outaouais offre à tous ses citoyennes et ses citoyens une qualité de vie correspondant aux aspirations de ses communautés et soutenue par un développement durable. »

3.2 Énoncés de visions

De façon plus spécifique aux ressources naturelles, les intervenants de la région de l'Outaouais se sont appropriés huit énoncés de visions qui viennent indiquer la poursuite d'un idéal à atteindre et d'une direction à prendre. Ces énoncés de vision reflètent une projection forte de ce que l'Outaouais veut devenir d'ici 2020 en matière de conservation de mise en valeur des ressources naturelles.

3.2.1 Développement durable

À travers leurs multiples actions, les intervenants de l'Outaouais assurent la pérennité et la diversité de leurs ressources naturelles afin d'en faire bénéficier les communautés actuelles et futures.

3.2.2 Conservation des écosystèmes

Conscientes de l'importance de maintenir des écosystèmes résilients et en santé, l'Outaouais agit avec le souci constant de conserver sa biodiversité naturelle unique au Québec.

3.2.3 Protection de l'environnement

Soucieux d'améliorer leur bilan environnemental, les intervenants observent avec la plus grande rigueur les normes environnementales lors de la réalisation de leurs activités de mise en valeur des ressources en territoire public.

3.2.4 Mise en valeur des ressources et du territoire

L'Outaouais se démarque des autres régions ressources au Québec en favorisant, dans chaque territoire, une économie dynamique et innovante basée sur la production de biens et services à forte valeur ajoutée à partir de ses ressources naturelles.

3.2.5 Aménagement intégré du territoire

L'Outaouais est un modèle de prise en charge par le milieu où se vit au quotidien une gestion intégrée et consensuelle des ressources naturelles et du territoire qui favorise le développement du plein potentiel environnemental, social et économique dans le respect de tous les usagers.

3.2.6 Communautés autochtones

Sensibles au fait qu'ils occupent et utilisent le même territoire, l'ensemble des collectivités et des autres intervenants collaborent avec les communautés autochtones de l'Outaouais au développement économique et culturel de tous et chacun, notamment par un partenariat durable et harmonieux dans l'exploitation des diverses ressources.

3.2.7 Formation et emploi

Tous les acteurs du réseau de formation et de perfectionnement sont mobilisés afin d'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et suffisante pour supporter toutes les activités de mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire public de l'Outaouais.

3.2.8 Sensibilisation de la population

Toute la population de l'Outaouais comprend bien l'importance que représentent les ressources naturelles dans l'économie régionale mais aussi les fonctions essentielles qu'elles jouent aux niveaux environnemental et social.

4.5.3.2 Bassin versant de la rivière de la Petite Nation

« La rivière de la Petite Nation prend sa source dans les lacs Saint-Denis et Ouananiche dans la réserve faunique de Papineau-Labelle. Elle parcourt 129 km sur les territoires des Laurentides et de l'Outaouais, traversant les municipalités de Saint-André-Avellin et de Plaisance, où elle se déverse dans la rivière des Outaouais » (Université Laval, 2010). Un nouvel organisme de bassin versant a vu le jour en 2009 qui regroupe les rivières Rouge, Saumon et de la Petite Nation (OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon) (Université Laval, 2010).

4.5.3.3 Bassin versant de la rivière du Lièvre

Un des principaux affluents de la rivière des Outaouais, la rivière du Lièvre coule du nord au sud sur environ 400 km. Son écoulement varie selon la topographie créant tantôt des rapides et des cascades, tantôt des successions de méandres. La rivière prend sa source dans le lac Head et les lacs environnants et se jette dans la rivière des Outaouais à la hauteur du secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau. Son réseau hydrographique s'étend sur le territoire de plusieurs régions administratives, principalement celles de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais. Depuis 2003, le comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) met en œuvre un plan directeur de l'eau afin d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau de ce bassin versant (Université Laval, 2010).

4.5.3.4 Bassin versant de la rivière Gatineau

La rivière Gatineau prend sa source près de Parent en Mauricie. Elle s'écoule pendant 443 km, en passant par la ville de Maniwaki, jusque dans la ville de Gatineau où elle se déverse dans la rivière des Outaouais. Son immense bassin versant d'une superficie d'environ 23 869 km² est le quatrième en importance dans le sud du Québec (Université Laval, 2010). La protection et la mise en valeur de la ressource eau de ce bassin versant sont encadrées depuis 2004 par un plan directeur qui est sous la responsabilité de l'Agence de bassin versant des 7.

4.5.3.5 Bassin versant de la rivière Coulonge

« Depuis la réserve faunique La Vérendrye, la rivière Coulonge coule sur une distance de 240 km avant de se déverser dans la rivière des Outaouais, près de Fort-Coulonge » (Université Laval, 2010). Son bassin versant d'une superficie de 5 237 km² se situe dans une proportion de 98 % dans la région de l'Outaouais. Les 2 % restant se trouvent en Abitibi-Témiscamingue (Université Laval, 2010).

4.5.3.6 Bassin versant de la rivière Dumoine

Située à la frontière entre les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, la rivière Dumoine prend sa source dans la réserve faunique La Vérendrye et s'écoule pendant environ 140 km pour se jeter en bout de course dans le lac Holden, un élargissement de la rivière des Outaouais situé un peu à l'ouest de la municipalité Rapides-des-Joachims. Le bassin versant de la rivière Dumoine s'étend sur une superficie de 4 312 km² dont un peu plus de la moitié est sur le territoire de l'Outaouais. La Dumoine est l'une des seules rivières d'importance dans le sud du Québec sans aménagement hydroélectrique (Université Laval, 2010). Son caractère sauvage et la

beauté des paysages qu'elle offre en font une destination particulièrement appréciée pour le canot-camping.

4.5.3.7 Bassin versant de la rivière noire

Reconnue pour ses belles plages, la rivière Noire prend sa source quelques kilomètres au sud de la réserve faunique La Vérendrye et coule en direction sud sur 238 km pour se déverser dans la rivière des Outaouais à l'ouest de Fort Coulonge (Kabec, s.d.). Cette rivière plutôt calme est une destination appréciée pour la canot-camping familial. Son bassin versant, d'une superficie de 2 647 km² se situe entièrement en Outaouais.

Tableau 4 – Superficie des lacs et réservoirs de plus de 20 000 000 m² en Outaouais

Toponyme	Bassin versant	Superficie en Outaouais	Superficie totale
		m²	m²
Réservoir Cabonga	Rivière Gatineau	266 797 444	431 366 809
Réservoir Baskatong	Rivière Gatineau	17 4030 825	316 041 980
Lac Dumoine	Rivière Dumoine	2 318 253	69 669 927
Lac du Poisson Blanc	Rivière du Lièvre	17 636 926	58 166 838
Lac des Trente et Un Milles	Rivière Gatineau	33 807 273	49 741 834
Lac Saint-Patrice	Rivière Noire	29 541 140	29 541 141
Lac Jean-Peré	Rivière Gatineau	26 315 995	26 315 996
Lac Simon	Rivière de la Petite Nation	28 879 195	28 879 195
Lac Byrd	Rivière Gatineau	26 007 844	26 007 844
Lac des Augustines	Rivière Gatineau	23 757 957	23 757 957
Lac Désert	Rivière Gatineau	19 858 650	23 161 657
Lac Échouani	Rivière Gatineau	23 144 254	23 144 254
Lac Bryson	Rivière Coulonge	20 979 210	20 979 211
Lac Poulter	Rivière Gatineau	20 588 566	20 588 566

Source : L'ATINO, 2010.

4.5.3.8 Qualité de l'eau

L'acidification des plans d'eau est une problématique qui affecte particulièrement la région de l'Outaouais. « En effet, près de 23,3 % sont considérés acides, comparativement à 18 % pour le Québec. De plus, 39,2 % des plans d'eau sont en transition d'acidification, contre 34 % pour la province » (MRNF, 2006). La principale cause de ce phénomène est la pollution atmosphérique en provenance principalement de l'Ontario et des États-Unis. La position géographique de la région

sur le territoire public (Genivar, 2009). En effet, l'entretien du réseau de chemins forestiers relève des utilisateurs. Par conséquent, avec le déclin de l'industrie forestière qui assumait une partie importante des coûts, l'entretien des chemins est devenu particulièrement déficient.

Les préoccupations grandissantes des utilisateurs quant à la problématique d'accès au territoire ont conduit à la mise en place d'un comité régional sur les chemins forestiers dont le principal mandat était l'élaboration d'un plan stratégique permettant d'assurer la durabilité du réseau principal d'accès au territoire public de l'Outaouais. Ainsi, le plan stratégique élaboré par ce comité pour la période 2008-2013 et adopté par la CRÉO en juin 2009, identifie les axes routiers priorisés. Ce réseau totalise environ 2 590 km, répartis comme suit (CRÉO, 2009) :

- environ 750 km dans la MRC de Pontiac,
- environ 1450 km dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau,
- environ 350 km dans la MRC de Papineau,
- environ 40 km dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Il est à noter que le réseau routier priorisé ne représente qu'une faible proportion des chemins utilisés pour accéder au territoire public de l'Outaouais. À titre indicatif, dans le cadre d'un mandat qui lui a été confié par la CRRNTO, l'Agence de traitement de l'information numérique en Outaouais (L'ATINO) a évalué que la longueur du réseau minimal de chemins forestiers, en plus de ceux du réseau stratégique et des routes provinciales, qui permettraient d'assurer l'accès à tous les baux octroyés par le gouvernement du Québec en terres publiques dans la région est de l'ordre de 6 000 km (L'Agence de traitement de l'information numérique en Outaouais, 2010).

Le transport ferroviaire ne dessert que le sud de la région. Une voie ferrée du CN relie Pembrooke en Ontario à Ottawa en passant par Portage-du-Fort et Bristol, au sud de la MRC de Pontiac. À partir d'Ottawa, le train permet le transport des marchandises vers l'Ouest du Canada, les États-Unis et plusieurs ports de l'est du Canada. Par ailleurs, l'aéroport de Maniwaki et l'aéroport Exécutif de Gatineau-Ottawa assurent les liaisons aériennes et permettent aux pourvoyeurs d'offrir le transport par avion à leur clientèle (MRNF, 2006).

4.8 Affectations territoriales

Le plan d'affectation du territoire public (PATP) est un outil de planification qui présente la vision intégrée de l'utilisation actuelle ou future du territoire public (MRNF, 2009a). « La démarche d'affectation vise à déterminer, pour chaque portion de territoire, l'intention gouvernementale à l'égard du territoire public [...] » (MRNF, 2009a).

Le PATP divise le territoire en zones d'affectation réparties en deux grandes catégories dépendamment de la vocation attribuée : les zones de protection et les zones d'utilisation.

Les zones de protection comprennent les territoires qui bénéficient déjà d'un statut légal de protection, soit :

- Les parcs nationaux de Plaisance et de la Gatineau, (2 zones, 6 sous-zones);
- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), (1 zone, 18 sous-zones);
- Les réserves écologiques, (1 zone, 10 sous-zones);
- Les réserves de biodiversité projetées (4 zones, 15 sous-zones);
- Les habitats fauniques (6 zones, 138 sous-zones).

Elles comprennent également des territoires auxquels le gouvernement entend accorder une vocation de protection et éventuellement un statut légal, soit :

- Les territoires d'intérêt pour les réserves de biodiversité, (4 zones, 5 sous-zones);
- Les EFE projetés, (1 zone, 3 sous-zones);
- Les refuges fauniques, (1 ou 2 zone(s), nombre de sous-zones encore non déterminé);
- Les refuges biologiques, (1 zone, nombre de sous-zones encore non déterminé).

Les zones d'utilisation regroupent les territoires qui servent de base à de multiples utilisations (fins forestières, minières et énergétiques) et activités récréatives (chasse, pêche, piégage et villégiature). Il s'agit des territoires suivants :

- Réserves fauniques (2 territoires);
- Zones d'exploitation contrôlées (8 territoires dont 4 situés entièrement dans l'Outaouais et 4 situés partiellement en Outaouais);
- Pourvoiries avec droits exclusifs (23 territoires);
- Réservoirs Baskatong et du Poisson Blanc (2 zones);
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte;
- Secteurs archéologiques (1 zone, 4 sous-zones);
- Secteur de la Forêt de L'aigle (1 zone);
- Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrissette (1 zone, 2 sous-zones);
- Sites fauniques d'intérêt (1 zone, 40 sous-zones);
- Secteurs résiduels (6 zones).

La typologie des vocations est présentée dans le tableau synthèse qui suit.

Le tableau 18 présente la répartition du territoire public de l'Outaouais par vocation selon le PATP. On constate que le gouvernement prévoit une utilisation polyvalente des terres et des ressources pour la majeure partie du territoire public. En effet, les superfices qui ont pour vocation une « utilisation multiple modulée » et une « utilisation multiple » occupent respectivement 51 % et 38 % du territoire public pour un total de 89 %. Pour leur part, les superficies destinées à la protection et à la protection stricte représentent 2 % et 9 % du territoire public, respectivement. Finalement, le PATP provisoire assigne une vocation d' « utilisation prioritaire » à la Forêt d'expérimentation d'enseignement et de recherche de Sicotte qui occupe une petite superficie de 13 km², soit moins de 1 % du territoire public. Il est à noter que le PATP ne prévoit aucune zone d'affectation vouée à une « utilisation spécifique ».

Voir la carte 14 à l'annexe 7 – Les vocations du territoire public

Tableau 19 – Répartition du territoire public de l'Outaouais selon la vocation prévue au PATP préliminaire

Vocation	Superficie	
	km²	%
Utilisation spécifique	0	0
Utilisation prioritaire	13	< 1 %
Utilisation multiple modulée	13 740	53
Utilisation multiple	9 544	37
Protection	582	2
Protection stricte	2 141	8
Affectation différée	0	0
Total	**29 020**	**100**

Source : MRNF, 2010.

D'après le registre des aires protégées, l'Outaouais compte 178 aires protégées qui occupent une superficie totale de 1 933,16 km², soit 5,7 % de la superficie de la région. Ces aires sont nombreuses, mais de petite taille pour la plupart. En effet, près de 90 % de celles-ci occupent moins de 10 kilomètres carrés et un peu plus de la moitié moins de 1km². Le tableau suivant présente la répartition des aires protégées de la région selon les catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Voir la carte 15 à l'annexe 7 – Les aires protégées actuelles et projetées

Tableau 20 – Aires protégées en Outaouais

Catégorie UICN	Aire protégée	Tenure	Nombre	Superficie	
			n	km²	%
Ia. Réserve Naturelle intégrale	Milieu naturel de conservation volontaire	privée	1	1,85	0,10
	Réserve écologique	publique	10	57,76	2,99
II. Parc national	Parc de la Gatineau	publique	1	361,31	18,69
	Parc national	publique	1	28,10	1,45
III. Monument ou élément naturel	Forêt ancienne	publique	8	16,17	0,84
	Forêt rare	publique	1	0,48	0,02
	Forêt refuge	publique	9	8,80	0,46
	Milieu naturel de conservation volontaire	privée	4	3,00	0,16
	Réserve aquatique projetée	publique	1	595,52	30,81
	Réserve de biodiversité projetée	publique	3	389,12	20,13
IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces de conservation, avec intervention au niveau de la gestion	Aire de confinement du cerf de Virginie	publique	19	368,42	19,99
	Milieu naturel de conservation volontaire	privée	2	2,67	0,14
VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	publique	50	68,61	3,55
	Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île,	publique	7	0,01	0,00
	Habitat du rat musqué	publique	40	5,27	0,27
	Héronnière	publique	20	5,61	0,29
	Réserve naturelle reconnue	privée	1	2,46	0,13
Total			**172**	**1 933,16**	**100,00**

Source : MDDEP, 2010.

On constate que les aires protégées de la région se classent majoritairement dans la catégorie III, soit 61,5 % d'entre elles. Cependant les aires de cette catégorie ne correspondent qu'à 4,2 % de la superficie totale des aires protégées de la région. En Outaouais, les aires de cette catégorie correspondent aux désignations suivantes : aire de concentration d'oiseaux aquatiques, colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île, habitat du rat musqué, héronnière et réserve naturelle reconnue. Ce sont les aires de la catégorie III qui occupent la plus grande superficie avec 52,4 % du territoire protégé. Elles regroupent des forêts anciennes, des forêts rares, des forêts refuges, une réserve aquatique projetée et des réserves de biodiversité projetées. Elles sont suivies par celles de la catégorie IV avec 20,1 % qui correspondent aux aires de confinement du cerf de Virginie et à un milieu de conservation volontaire. La catégorie II, représentée par le Parc de la Gatineau et le Parc de Plaisance, correspond à 20,1 % du territoire protégé. Finalement, les 3,1 % restants se classent dans la catégorie 1a de l'UICN et correspondent à dix réserves écologiques et à sept milieux naturels de conservation volontaire (MDDEP, 2010).

5.3 Les activités récréatives

Le récréotourisme englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir, qu'il soit d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre. Par ailleurs, les activités de villégiature se définissent davantage comme des séjours effectués à la campagne, en forêt ou au bord de l'eau à des fins de récréation ou de plaisance (Lussier, 1994).

L'excursionniste se déplace généralement à plus de 40 km de sa résidence et y revient pour y dormir. Le touriste séjourne par ailleurs plus de 24 heures nécessitant un coucher (Statistique Canada, 2010).

Le maintien et le développement de ces activités sont proposés dans un contexte de développement durable qui exige l'établissement d'un équilibre entre les trois piliers interdépendants d'une activité récréotouristique, soit la viabilité économique, qui assure la prospérité à long terme, la viabilité sociale, le maintien de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil et, enfin, la viabilité environnementale qui accentue la protection de la biodiversité (Anonyme, 2009).

5.3.1 Cadre de gestion

C'est au MRNF que revient la responsabilité de la gestion des terres du domaine de l'État. Il y émet des droits et en assure seul la gestion ou avec des partenaires tels les municipalités régionales de comté (MRC) auxquelles il a confié la gestion des territoires publics intra-municipaux (TPI). Il veille également au maintien et au respect de l'intégrité territoriale et y assure l'harmonisation des usages.

Son Plan d'affectation du territoire public (PATP) propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Celle-ci s'exprime par des orientations et des objectifs généraux qui prennent la forme d'intentions, de vocations et d'objectifs spécifiques. C'est par ces trois composantes que les affectations exercent une influence sur les interventions sur le territoire public (MRNF, 2009a).

Réalisé en région en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux et avec l'apport des acteurs régionaux et locaux, dont la CRÉO, le PATP constitue un outil de planification gouvernemental essentiel au développement durable du territoire et des ressources de l'Outaouais. Le présent plan, le PRDIRT y est assujetti.

Sur le territoire public, le développement des activités récréatives et de la villégiature sont soumis à certaines contraintes dont notamment celles du développement durable.

Afin de baliser l'octroi des droits fonciers sur le territoire public, le MRNF a élaboré, en 2004, avec ses partenaires régionaux le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP). Il traite notamment du récréotourisme et de la villégiature et propose un plan de développement dont la mise en œuvre reste à compléter et sera tributaire ou remplacée par le PRDIRT.

En plus d'exercer certains pouvoirs en matière de planification et de règlementation foncière et forestière sur les TPI, les MRC jouent également un rôle important dans la gestion du développement des activités récréatives et de la villégiature par le schéma d'aménagement et de développement (SAD) qu'elles élaborent en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le SAD détermine en effet les orientations d'aménagement et les vocations à donner aux différentes parties du territoire. Ces orientations et ces vocations sont traduites dans les affectations du territoire. Le SAD identifie aussi les secteurs de contraintes à l'occupation du sol, les territoires d'intérêt, ainsi que les équipements et les infrastructures.

Le ministère du Tourisme du Québec s'est donné comme mission de favoriser, en concertation et en partenariat avec les intervenants publics et privés, l'essor de l'industrie touristique dans une perspective de prospérité économique et de développement durable.

Parmi ses orientations, on note la concertation de l'action gouvernementale en matière de tourisme, la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques, ainsi que le soutien au développement de produits touristiques. Il aspire à ce que le tourisme devienne, toute l'année, une source de richesse économique, sociale et culturelle pour toutes les régions du Québec. Le ministère du Tourisme opère à partir de bureaux situés à Québec et Montréal.

La pratique de certaines activités récréatives dans les zones d'exploitation contrôlées (zec) est assujettie au Plan de développement des activités récréatives des associations mandataires du MRNF. Il s'agit principalement du camping, du canot-camping et de la randonnée pédestre.

Enfin, sur le territoire de l'Entente trilatérale du lac Barrière, le développement des activités de récréotourisme et la villégiature sont tributaires des négociations avec la communauté algonquine de Lac Barrière, lesquelles sont en cours dans le cadre de la confection du Plan d'aménagement intégré des ressources du territoire.

5.3.2 Dimension environnementale

L'Outaouais est situé à 90 % sur le bouclier canadien, qui, en s'érodant, a créé un relief montagneux assez important, quoique moins accentué que dans les Laurentides. Le territoire est particulièrement marqué par la présence de plusieurs grandes rivières, qui coulent du nord au sud et sont des affluents de la rivière des Outaouais. Une faune et une flore diversifiées occupent les vastes espaces boisés, notamment de forêts feuillues et de pins dont la vocation première d'exploitation forestière a laissé en partie la place aux activités récréotouristiques de plein air (Zins, 2004).

Le territoire public s'étend majoritairement sur le massif laurentien. Ce dernier occupe 26 004 km² (76 %) du territoire. Les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau comptent à elles seules 92 % de celui-ci, avec plus de 24 220 km². Ce sera donc dans ces deux MRC que le PRDIRT verra sa mise en œuvre principale.

Trente-cinq milles kilomètres de routes rendent accessible ce vaste territoire public avec ses 15 000 lacs dont 1 500 ont plus de 20 ha. Actuellement, plus de 85 % des traverses de cours d'eau seraient en mauvais état et auraient un impact environnemental néfaste sur le milieu aquatique (CRÉO, 2009).

L'Outaouais possède un historique de villégiature. Depuis plus d'une cinquantaine d'années, des résidences secondaires se sont construites sur le pourtour des plans d'eau de la région. Or, les activités humaines ont entraîné une eutrophisation accélérée de certains plans d'eau observable, au développement excessif des algues aquatiques comme les cyanobactéries et le

myriophylle à épis. Parmi les principales causes du vieillissement accéléré des lacs, on note la densification des développements et les installations septiques inefficaces (MRNF, 2006).

De façon générale, l'offre récréotouristique est concentrée au centre de l'Outaouais. Le territoire public bénéficie d'un dense réseau de chemins forestiers et de sentiers et offre des paysages d'une qualité exceptionnelle (MRNF, 2006).

5.3.2.1 Patrimoine naturel

Le retrait de la mer de Champlain, il y a 9 000 ans (Musée canadien des civilisations, 2010), a laissé dans les basses terres un sol riche pour l'agriculture et un milieu de colonisation propice au développement des villes et villages. Ce sont cependant les grandes rivières qui ont conditionné le développement économique de la région, par les voies de navigation d'abord et par le transport du bois par la suite. Le retrait du flottage du bois sur les rivières à la toute fin du siècle dernier a permis la récupération de leurs usages à des fins récréatives et la mise en valeur les sites exceptionnels.

Ainsi, la rivière des Outaouais offre des possibilités de nautisme sur toute sa longueur et permet même, grâce aux infrastructures développées pour franchir les barrages hydroélectriques, d'atteindre le lac Témiscamingue à plus de 500 km de Quyon. Les 12 km de rapides du Rocher fendu (île du grand Calumet) sont reconnus internationalement pour la qualité des expériences de rafting et de kayak d'aventure. Plusieurs portions de la rivière, en amont de Gatineau jusqu'à Rapides-des-Joachims, offrent des paysages naturels exceptionnels. On y retrouve également des secteurs à forte concentration de milieux humides, entre la pointe des Chats et Portage du Fort ainsi qu'entre Papineauville et Gatineau. Ces milieux renferment plusieurs espèces fauniques et floristiques en situation précaire.

La rivière Dumoine est l'une des dernières grandes rivières non harnachées. Son cours profite d'une protection sur toute sa longueur (141 km) ainsi que sur près de 1445 km² de son bassin versant. Elle constitue une réserve aquatique projetée depuis le 14 mai 2008 (MDDEP, 2008).

La rivière Noire coule sur 238 km et prend sa source au lac St-Pierre. Son courant modéré, ses eaux cristallines, ses plages innombrables et son environnement encore sauvage font de ce cours d'eau un lieu de grande nature recherché. Elle se jette dans la rivière des Outaouais près de Waltham dans la MRC de Pontiac.

La rivière Coulonge est navigable sur presque toute sa longueur et offre aux amateurs de canotage un parcours varié dans une zone inhabitée et encore très sauvage. Elle prend sa source au lac du Barrage à 155 km au nord de Fort-Coulonge et se jette dans la rivière des Outaouais entre Fort-Coulonge et Davidson. Arrêté par les infranchissables chutes Coulonge et les gorges qui les suivent, le parcours navigable se termine à 15 km de l'embouchure de la rivière des Outaouais.

La rivière Gatineau court du nord vers le sud. Située sur le rebord méridional des Laurentides, elle prend sa source à Parent et coule sur une distance de 386 km. Sur son parcours, elle surplombe des hauteurs approchant les 490 m au-dessus du niveau de la mer et traverse des vallées avant de se jeter dans la rivière des Outaouais, à la hauteur du secteur Pointe-Gatineau de

la ville de Gatineau. Il s'agit du plus important affluent de la rivière des Outaouais (Comité de bassin versant de la rivière Gatineau, 2007).

La source de la rivière du Lièvre débute au lac Orthès puis s'écoule vers le sud sur une distance de 330 km pour se jeter dans la rivière des Outaouais à la hauteur du secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau. La rivière du Lièvre possède un tracé qui varie selon la topographie. Par endroits, elle coule dans des resserrements où l'on retrouve rapides et cascades (portion nord), tandis que dans les plaines, l'écoulement est plus lent et présente une succession de méandres (MRC Antoine-Labelle, 1985). Harnachée sur toute sa longueur, elle offre un potentiel de nautisme sur ses réservoirs, bien que ses rives soient fortement instables en raison du substrat fin de son lit. Le marnage y est important et limite les usages récréatifs bien que la villégiature y soit très développée.

La rivière Petite Nation coule sur 97 km. Au nord, ses eaux plus limpides supportent une population de ouananiche, alors que la turbidité devient très forte en aval, dans la plaine argileuse. Les chutes de Plaisance sont spectaculaires avec une dénivellation de 67 m. La rivière est classée par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Ces grandes rivières ont donc été des voies de circulation utilisées par les premières nations ainsi que les explorateurs en début de colonisation au 17e siècle. Elles constituent des réserves de sites archéologiques importants qui révèlent même des artéfacts de la préhistoire (Société d'histoire de l'Outaouais, 1999).

Permettant l'accès vers l'intérieur de la région, les grandes rivières et leurs vallées constituent un atout majeur du patrimoine naturel, ce qui est d'ailleurs reconnu par les instances régionales dans le concept de l'Outaouais fluvial. Cette mise en valeur des couloirs fluviaux de l'Outaouais représente une occasion unique d'atteindre l'objectif de décloisonnement de la région, en rendant disponible, accessible et accueillant un des plus formidables réseaux hydrographiques d'Amérique du Nord.

Le concept de l'Outaouais fluvial constitue une des premières approches intégrées majeures à être véhiculée au Québec par un groupe de MRC. Il amalgame plusieurs dimensions telles que le nautisme, la protection des berges, les villes et villages riverains, les habitats fauniques, les paysages, les sentiers récréatifs, les espaces naturels, la culture, le patrimoine et toute la gestion des espaces publics (Bissonnette, Jean, 2000).

Le décloisonnement de la région se manifeste également par le développement du réseau de sentiers récréatifs donnant accès au milieu naturel du nord au sud et d'est en ouest. L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement intégré des sentiers sont engagées par le milieu régional. La Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) a comme principaux objectifs d'établir deux réseaux de sentiers interrégionaux (motoneige et quad) et de discuter de même que de préciser les modalités qui permettront un développement durable de la pratique des VHR dans la région de l'Outaouais (CRÉO, 2010).

Avec plus de 15 000 chalets, les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau constituent des destinations de villégiature en très forte demande. Toutefois, certaines contraintes à l'accessibilité commencent à se manifester. La MRC de Pontiac, quant à

Aigles, en fin de parcours, sont très impressionnantes avec leurs parois de près de 170 mètres (MDDEP, 2008).

Le bassin versant de la rivière Gatineau comporte entre autre deux grands réservoirs, soit le Baskatong partiellement sur le territoire des Laurentides et le Cabonga qui jouxte la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Le premier est un site récréotouristique très fréquenté, alors que le second est entièrement dans les limites de la réserve faunique La Vérendrye.

Sur la rivière, les sports d'eaux vives sont pratiqués surtout en aval de Maniwaki où de nombreux rapides de classe III et IV attirent des adeptes de classe internationale.

Les lacs, tels des Trente-et-Un-Miles, Pémichangan, Vert et Blue Sea doivent la qualité remarquable de leurs eaux au sous-sol d'origine calcaire que l'on retrouve dans cette région. La villégiature y est fortement en demande et les activités de plein air y sont nombreuses, notamment le nautisme, le canot-kayak, la plongée subaquatique et la pêche sportive.

La Petite Nation est surtout canotée à sa tête et sur une courte section sportive à quelques kilomètres de l'embouchure. Cette dernière propose des rapides intéressants pour pratiquer les différentes manœuvres d'eau vive, ce qui peut provoquer, lors de belles fins de semaine d'été, un achalandage élevé. La rivière évolue surtout en milieu semi-sauvage ou de villégiature. Les kayakistes apprécieront les lacs Gagnon et Simon de la Petite Nation (Fédération québécoise du canot-kayac, 2010).

Situé entre les rivières Outaouais et Gatineau, le parc de la Gatineau couvre un territoire de 363 km^2, parsemé de nombreux lacs. Le parc de la Gatineau est l'une des infrastructures récréotouristiques les plus importantes de la région. Ses forêts abritent plus d'une cinquantaine d'espèces d'arbres, une faune riche et de nombreux lacs aux eaux limpides. On peut profiter de la quiétude de ce milieu naturel protégé ou de l'offre en activité de plein air qui y est offerte. En effet, plusieurs types de pistes et sentiers font la notoriété du parc (Genivar, 2009).

En 2002, le gouvernement du Québec désigne la réserve faunique de Plaisance en tant que parc national. L'ensemble du territoire du parc, totalisant 28,3 km^2, fait partie du territoire public de l'Outaouais. Le parc est reconnu pour la richesse de sa faune avienne, notamment la sauvagine, les hérons, les balbuzards et plusieurs autres espèces. Outre l'observation de la faune, le parc offre la possibilité de pratiquer plusieurs activités telle que la baignade, le canot-kayak, le vélo ou la randonnée pédestre (Sépaq, 2009).

Bien que les réserves fauniques La Vérendrye et de Papineau-Labelle offrent principalement des activités à caractère faunique, les circuits de canot sont bien développés avec plus de 2 500 km de circuits aménagés. Ces deux réserves fauniques offrent également des séjours de villégiature et des activités de randonnée.

Le territoire de la Forêt de l'Aigle, dans la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau, est également une infrastructure récréotouristique bien connue. Son parc aérien composé d'une tyrolienne de 1 km et d'un sentier suspendu de plus de 500 m est fermé en 2010 pour mise à niveau. Les activités de villégiature, de canot-kayak et de randonnée restent toutefois disponibles (CSGA, comm pers., 2010).

6. Enjeux régionaux et stratégies de mise en œuvre

L'identification et la priorisation des enjeux est le fruit d'un vaste processus public qui a impliqué plus de deux cent soixante-quinze personnes sur un horizon de deux ans. Cinquante-huit enjeux prioritaires pour l'Outaouais ont été conservés au terme de cet exercice. Considérant la capacité limitée de la CRRNTO et de ses partenaires à mettre en œuvre les nombreuses actions et activités significatives pour répondre à tous ces enjeux, il n'est pas possible d'intervenir dès l'adoption du PRDIRT avec la même intensité pour chacun des 58 enjeux priorisés. Afin de répartir les efforts et les ressources, il a été convenu de classer les enjeux selon trois niveaux de priorité correspondant à l'ordre d'intervention planifié. Ainsi, selon que les enjeux aient été classés de niveau de priorité 1, 2 ou 3, il est prévu de réaliser des activités significatives d'ici 2013, 2015 ou 2018.

Il importe ici d'insister sur le fait que la prise en compte de tous les enjeux et la compréhension des interactions entre certains enjeux demeurent essentielles à la mise en œuvre du PRDIRT. Bien que chaque enjeu soit présenté, dans les pages qui suivent, sur une fiche individuelle avec des objectifs et des indicateurs qui lui sont propres, c'est dans le déploiement des différentes activités sur le territoire public que l'on constatera la synergie, la complémentarité ou encore l'opposition entre plusieurs enjeux. Évidemment, le défi sera la recherche d'un équilibre harmonieux entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement. L'atteinte de cet équilibre exigera des compromis de la part des parties prenantes, dont les intérêts sont parfois divergents, et sera rendu possible par la concertation.

6.1 Schéma d'analyse hiérarchique

Le schéma d'analyse hiérarchique se trouve à l'annexe 8 (pochette intérieure).

6.2 Grille de priorisation des enjeux

Légende

Secteurs d'activités

FA : Enjeux fauniques	**FO :** Enjeux forestiers	**R :** Enjeux récréatifs – récréotourisme
V : Enjeux récréatifs – villégiature	**É :** Enjeux énergétiques	**T :** Enjeux transversaux

Niveaux de priorité

Niveau 1 :	Actions significatives à réaliser d'ici 2013
Niveau 2 :	Actions significatives à réaliser d'ci 2015
Niveau 3 :	Actions significatives à réaliser d'ici 2018

Répartition des enjeux par niveau de priorité

Niveau de priorité	Nombre d'enjeux
Priorité 1 – 2013	30
Priorité 2 – 2015	16
Priorité 3 – 2018	12
Total	**58**

Enjeux de priorité 1

No.	Enjeux	Action / Cible	Secteur	Coûts
1.1.1	L'optimisation et le développement de la filière forêt-bois-énergie	Cible quantitative	É	265 000 $
2.1.1	La mise en valeur durable des ressources naturelles au profit de l'ensemble des utilisateurs et des communautés	Portrait des indicateurs	T	50 000 $
2.1.3	La prospection et le développement d'une activité économique découlant de la mise en valeur des potentiels récréatifs	Stratégie de développement Récréotourisme	R	5 360 000 $
2.1.4	L'absence de promoteurs possédant l'expertise et les capitaux nécessaires pour assurer le développement de projets, de l'idéation à la mise en œuvre	Stratégie de développement Récréotourisme	R	Intégré dans 2.13

Enjeux de priorité 1

No.	Enjeux	Action / Cible	Secteur	Coûts
2.1.5	L'amélioration de l'offre de produits et services récréatifs de qualité	Stratégie de développement Récréotourisme	R	Intégré dans 2.13
2.2.2	Les coûts d'approvisionnement	Cibles quantitatives	FO	10 435 000 $
2.2.3	L'approvisionnement en volume de matière ligneuse	Cible quantitative / Portrait	FO	180 000 $
2.2.4	L'approvisionnement en bois de qualité	Portrait	FO	370 000 $
2.2.8	La méconnaissance de l'offre récréotouristique en Outaouais	Stratégie de développement Récréotourisme	R	Intégré dans 2.13
2.3.1	Le maintien de l'accessibilité aux ressources naturelles par un réseau routier stratégique durable	Rapport d'évaluation / Cible quantitative	T	12 619 000 $
3.1.1	L'amélioration de la cohabitation entre les utilisateurs et les communautés locales	Cible qualitative	T	170 000 $
3.1.3	Le maintien de la qualité des paysages en milieu forestier	Cartographie et caractérisation	T	75 000 $
3.1.4	La reconnaissance de l'identité, de la culture et des intérêts des Premières Nations dans une démarche solidaire de développement durable	Cible quantitative	T	40 000 $
3.1.5	Le financement équitable et responsable des moyens dédiés à l'aménagement intégré des ressources	Plan stratégique sur les mécanismes de financement	T	270 000 $
3.1.8	Le maintien de lacs peu ou non développés	Cartographie des lacs	V	120 000 $
3.1.9	La gestion de la déprédation causée par le castor	Plan stratégique de gestion de la déprédation	FA	1 525 000 $
4.1.1	L'amélioration de la connaissance des impacts des activités de récoltes passées sur les écosystèmes et le renouvellement des peuplements	Portrait des résultats des traitements	FO	315 000 $

Enjeux de priorité 1

No.	Enjeux	Action / Cible	Secteur	Coûts
4.1.3.10	L'envahissement par le hêtre dans les érablières	Stratégie de contrôle du hêtre à grandes feuilles (HEG)	FO	1 073 000 $
4.1.3.13	La raréfaction du chêne rouge	Cible quantitative	FO	1 118 000 $
4.1.3.2	La régénération déficiente des résineux dans les ravages de cerfs	Plan stratégique de régénération	FA	2 690 000 $
4.1.3.5	La raréfaction du pin blanc et des grands massifs de pins blancs	Cible quantitative	FO	19 122 000 $
4.1.3.6	La raréfaction du pin rouge	Cible quantitative	FO	345 330 $
4.1.3.8	La régénération du bouleau jaune	Stratégie révisée de régénération	FO	9 975 000 $
4.1.4.1	La fragmentation des massifs forestiers	Cible quantitative	FO	173 000 $
4.1.6	La diminution des proportions de forêts mûres et surannées	Portrait	FO	56 000 $
4.2.1	La conservation des milieux humides et habitats fragiles	Cartographie / plan de financement	FA	168 000 $
4.2.2	La protection et le rétablissement des espèces en situation précaire	Cibles quantitatives	FA	82 000 $
4.3.1	La protection du milieu aquatique et de l'habitat du poisson	Évaluation de capacité de support / Cibles quantitatives	FA	295 000 $
4.3.2	Les maladies de la faune et la prolifération des espèces exotiques envahissantes	Plan d'action	FA	1 245 000 $
4.3.3	Le maintien de l'intégrité des écosystèmes pour leur rôle écologique et la conservation de la biodiversité	Objectifs d'implantation de l'aménagement écosystémique (AE) / Portrait des potentiels	T	50 000 $
		TOTAL (Priorité 1) :		**68 186 330 $**

Enjeux de priorité 2

No.	Enjeux	Action / Cible	Secteur	Coûts
2.1.6	La consolidation et le développement de la villégiature commerciale et communautaire en équilibre avec le développement de l'offre récréotouristique	Stratégie de développement de la villégiature commerciale	V	180 000 $
2.2.1	Le manque de relève de la main-d'œuvre	Cible quantitative	T	3 140 000 $
2.2.5	L'optimisation et le développement de la filière forêt-bois	Cible quantitative	FO	513 000 $
2.2.6	Le développement d'une relève dans les domaines traditionnels des activités de prélèvement de la faune	Cible quantitative	FA	1 305 000 $
2.2.9	Le maintien de l'interconnexion des réseaux de sentiers récréatifs	Stratégie de développement Récréotourisme	R	Intégré dans 2.1.3
2.2.10	Le maintien d'une activité économique découlant du développement de la villégiature individuelle	Stratégie de développement Villégiature	V	Intégré dans 2.1.6
3.1.2	L'acceptabilité sociale vis-à-vis des activités de mise en valeur des ressources naturelles	Cible quantitative	T	515 000 $
3.1.7	L'accès restreint à certains lacs et autres territoires d'intérêt parce que leurs pourtours sont privés ou gérés comme s'ils l'étaient	Portrait	R	190 000 $
4.1.2.1	La proportion du paysage en différents stades de développement	Cible quantitative	FO	Intégré dans 4.1.2.2
4.1.2.2	La distribution de la surface terrière	Cible quantitative	FO	35 000 $
4.1.3.1	La raréfaction des îlots et massifs de résineux comme habitats	Cible quantitative	FA	48 000 $

Enjeux de priorité 2

No.	Enjeux	Action / Cible	Secteur	Coûts
4.1.4.2	La perte de connectivité entre les types de peuplements insulaires ou les habitats	Cible quantitative	FA	55 000 $
4.1.5	La raréfaction des chicots et débris ligneux	Cible quantitative	FA	63 000 $
4.3.4	La vente de lots publics sans considération des opportunités privées de développement actuelles	Évaluation de capacité de support	V	0 $
4.3.5	Le maintien de l'intégrité des sols forestiers	Cible quantitative	FO	5 000 $
4.3.6	La perte de nutriments au niveau des sols et de biodiversité lors de la récolte de la biomasse	Cible quantitative	É	65 000 $
			TOTAL (Priorité 2) :	**6 114 000 $**

Enjeux de priorité 3

No.	Enjeux	Action/Cible	Secteur	Coûts
1.2.1	Les impacts des changements climatiques	Mesures d'adaptation/ Modalité d'intervention/ Protocole de suivi des impacts	T	3 860 000 $
2.1.2	Le développement de la mise en valeur des produits forestiers non ligneux	Portrait régional des potentiels	FO	150 000 $
2.2.7	Le maintien d'une activité économique viable découlant de la mise en valeur des ressources fauniques	Cible quantitative	FA	0 $
2.2.11	L'insuffisance des emplacements disponibles pour le développement de la villégiature traditionnelle	Stratégie de développement Villégiature	V	Intégré dans 2.1.6

Enjeux de priorité 3

No.	Enjeux	Action/Cible	Secteur	Coûts
3.1.6	L'implication des communautés locales et régionales lors d'évaluation de projets énergétiques	Cible quantitative	É	5 000 $
4.1.3.3	L'enfeuillement des peuplements résineux	Cible quantitative	FO	15 443 000 $
4.1.3.4	L'enfeuillement en feuillus intolérants	Cible quantitative	FO	4 318 000 $
4.1.3.7	La régénération du bouleau blanc	Stratégie de régénération	FO	503 000 $
4.1.3.9	La régénération du thuya d'Amérique	Stratégie révisée de régénération	FO	445 000 $
4.1.3.11	L'envahissement par le sapin dans les pessières	Stratégie de contrôle du sapin	FO	753 000 $
4.1.3.12	La raréfaction d'autres essences forestières	Stratégie de restauration	FO	348 000 $
4.1.7	La méconnaissance de l'impact des sentiers récréatifs actuels	Rapport d'évaluation	R	350 000 $
			TOTAL (Priorité 3) :	**26 175 000 $**

DÉFI	4.	Un aménagement du territoire qui assure la durabilité des écosystèmes
ORIENTATION	4.3.	Mettre au point des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité des sols forestiers, des écosystèmes aquatiques et forestiers, ainsi que leurs fonctions écologiques

ENJEU

4.3.3. Le maintien de l'intégrité des écosystèmes pour leur rôle écologique et la conservation de la biodiversité

PRIORITÉ

Niveau 1 – Actions significatives à réaliser d'ici 2013.

DESCRIPTION

« L'expression « *intégrité écologique* » est plus facile à expliquer si l'on sépare les mots et si on cherche les racines et les dérivés de ces mots du latin et du grec.

INTÉGRITÉ = Totalité, caractère intact
ÉCO = Maison, habitat
LOGIQUE = Qui concerne la raison, qui est ordonné

« *Intégrité écologique* » est une expression utilisée pour décrire les écosystèmes autosuffisants et autorégulés. Ces écosystèmes ont, par exemple, des chaînes alimentaires complètes, un ensemble d'espèces indigènes capables de maintenir leurs populations et des processus écologiques fonctionnant naturellement (flux énergétique, cycles des nutriments et de l'eau, etc.). » (Parcs Canada, 2009)

« Un écosystème peut être très petit ou très grand, mais peu importe sa taille, des plantes, des animaux, des gens, de l'eau et de l'énergie y circulent ou utilisent ses ressources. Pour conserver son intégrité, un écosystème doit contenir les bonnes espèces de plantes et d'animaux et permettre les bons processus naturels. De plus, tout doit y fonctionner de façon naturelle. La présence d'humains est normale et anticipée dans divers écosystèmes. Tout comme les plantes et les animaux, nous avons aussi besoin de nourriture, d'eau et d'abri. Nous devons chercher à combler nos besoins tout en veillant à ce que nos habitats soient entretenus pour les générations futures. » (Parcs Canada, 2009)

Cet enjeu soulève les défis que pose la réalisation d'un aménagement forestier qui soit économiquement viable, tout en s'assurant de conserver les caractéristiques fondamentales de l'écosystème qui permettent aux organismes qui en dépendent de vivre et de se reproduire normalement.

OBJECTIF

A) Maintenir ou restaurer les processus écologiques clés qui reflètent les conditions naturelles.
B) Favoriser l'implantation de nouvelles aires de conservation et de mise en valeur des milieux naturels.

INDICATEUR

A) Implantation de l'aménagement écosystémique.
B) Portrait des potentiels de conservation et de mise en valeur.

ÉTAT ACTUEL DE L'INDICATEUR	A) La région doit se positionner sur ces objectifs d'implantation de l'aménagement écosystémique et ce d'ici 2013. B) Le réseau des aires protégées est actuellement en phase de validation, le gouvernement du Québec a clairement signifié son intention de faire passer ce réseau de 8 à 12 %, donc un portrait régional des potentiels doit être réalisé pour arriver à cet objectif.
CIBLE	A) Début d'implantation d'ici 2013. B) Portrait des potentiels réalisé d'ici 2013.
COMMENTAIRES ET FONDEMENT DE LA CIBLE	A) Le nouveau régime forestier se met en branle graduellement d'ici 2013, il est donc important de définir les objectifs régionaux rapidement. B) L'augmentation du réseau des aires protégées se réalisera d'ici 2014, donc il est important d'avoir un portrait des potentiels de conservation d'ici 2013.
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	A) Mandater le CCMA, afin de définir les objectifs régionaux d'implantation de l'aménagement écosystémique. B) Mandater un organisme pour réaliser le portrait des potentiels de conservation et de mise en valeur.
ENJEUX SIMILAIRES OU CONCOMITANTS	Aucun identifié.
ENJEUX DIVERGENTS	Aucun identifié.

ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES	RESPONSABLE	CALENDRIER	COÛTS DE RÉALISATION
A) Mandater le CCMA	A) CRRNTO	A) Printemps 2011	0 $
A) Élaborer des objectifs d'implantation de l'aménagement écosystémique	A) CCMA-MRNF	A) Printemps 2011 à automne 2012	10 000 $
A) Valider des objectifs auprès de la CRÉO, de la CRRNTO et du MRNF	A) CCMA-MRNF	A) Automne 2012	0 $
A) Intégrer les objectifs dans les PAFI	A) MRNF	A) Printemps 2013	0 $
B) Élaborer un plan et devis pour le mandat de la réalisation du	B) CRRNTO	B) Printemps 2011	0 $

ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES	RESPONSABLE	CALENDRIER	COÛTS DE RÉALISATION
portrait			
B) Donner le mandat à un organisme	B) CRRNTO	B) Printemps 2011	0 $
B) Réaliser le portrait	B) Organisme	B) Printemps 2011 – printemps 2012	40 000 $
B) Valider le portrait auprès de la CRÉO et de la CRRNTO	B) Organisme	B) Printemps 2012	0 $
B) Établir un positionnement régional sur les territoires à ajouter au réseau des aires protégées	B) CRÉO – CRRNTO	B) Automne 2012	0 $
			Total : 50 000$

PROGRAMME DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES

- Rapport sur les objectifs régionaux d'implantation de l'aménagement écosystémique.
- Portrait des potentiels de conservation et de mise en valeur.
- Position régionale sur l'ajout de nouveaux territoires au réseau des aires protégées.

8. Effets attendus et liens avec les outils de planification existants

Les priorités de développement identifiées au PRDIRT s'inscrivent dans la continuité de la mise en valeur des ressources et du territoire qui a été effectuée jusqu'alors. En effet, l'élaboration du PRDIRT a pris ses racines à même l'ensemble des outils de planification existants. Ces documents (voir l'annexe 4) ont été consultés et ont inspiré les discussions tout au long du processus d'élaboration.

L'intention du gouvernement du Québec quant à la confection et à la mise en œuvre du PRDIRT est claire : le plan de développement régional jettera les bases d'un développement régional accru pour générer davantage de richesse à partir des ressources naturelles et du territoire. Par conséquent, le PRDIRT aura une influence significative sur la plupart des outils de planification existants. Évidemment, le PRDIRT affectera à divers degrés ces outils de planification.

Cette section du PRDIRT passe en revue les effets attendus et liens avec les outils de planification déjà en place. On souligne, en l'occurrence, ceux qui seront remplacés par le PRDIRT.

8.1 Plan d'affectation du territoire public

Le plan d'affectation du territoire public (PATP) est l'outil gouvernemental de planification qui permet à l'État de déterminer et de véhiculer ses orientations pour l'utilisation et la protection des terres et des ressources du territoire public. Les orientations et objectifs consignés au PATP guident les interventions sectorielles des ministères et organismes gouvernementaux, de leurs mandataires et de leurs délégataires sur le territoire public. Le PATP comprend notamment des entités territoriales où le développement est limité, voire sévèrement contraint. Légalement, le PRDIRT doit être conforme aux orientations et aux affectations du gouvernement.

Lorsque l'élaboration du PRDIRT a été amorcée en mai 2008, le PATP était déjà l'objet d'une révision en profondeur. Le processus de révision du PATP, débuté en 2006, était alors très avancé. Ainsi, les travaux de confection du PRDIRT n'ont pas influencé la mise à jour du PATP. Cette version du PRDIRT a donc été élaborée en prenant appui sur les grandes orientations et les affectations contenues dans la version du PATP qui était en cours d'élaboration au printemps et à l'été 2010.

La mise en œuvre du PRDIRT en 2011 et au fil des prochaines années permettra à la région ainsi qu'aux intervenants impliqués de s'approprier ce nouvel outil de planification. Il est plausible, qu'à terme, certaines orientations prises par la CRRNTO pourraient initier le besoin d'apporter des modifications au PATP.

8.2 Plan d'aménagement forestier intégré

L'avènement du nouveau régime forestier en avril 2010 a entraîné de profondes modifications dans tout le processus de planification forestière sur territoire public. À partir de 2013, chaque unité d'aménagement forestier au Québec devra faire l'objet d'un plan d'aménagement forestier intégré (PAFI). Ces PAFI devront être les plus cohérents possibles avec les objectifs et les priorités régionales identifiées au PRDIRT. Les trois tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de l'Outaouais sont activement impliquées dans l'élaboration des PAFI, processus qui est sous la responsabilité et la coordination de la Direction des opérations intégrées du MRNF en Outaouais.

8.3 Plan régional de développement du territoire public

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est un outil de planification dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de sa population. Il vise à déterminer où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. La dernière version du PRDTP de l'Outaouais date de 2004.

Le PRDIRT vient remplacer le PRDTP[110] dans ses rôles et dans son champ d'application (activités récréatives et de villégiature) tout en élargissant à d'autres secteurs d'activité la portée du cadre de référence. En ce qui concerne le développement de la villégiature sur le pourtour des lacs, le PRDIRT a identifié des enjeux majeurs pour lesquels des actions concrètes sont prévues dans les stratégies de mise en œuvre.

8.4 Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Outaouais

La version la plus récente du Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) de l'Outaouais remonte à 2002. Ce plan intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), aujourd'hui dissolue.

Le PDRRF trace le portrait faunique et naturel de l'Outaouais. Il fait ressortir les forces et les contraintes. Il décrit également les potentiels de développement associés à une espèce faunique, à un groupe d'espèces ou à une partie du territoire pouvant être mis en valeur dans un cadre de développement durable. On y décrit finalement les axes de développement pour les activités traditionnelles, tels que la chasse, la pêche ou le piégeage, mais aussi pour des activités non consommatrices de faune. Le PRDIRT vient désormais remplacer le PDRRF dans ses rôles et dans son champ d'application en définissant des orientations et des objectifs de développement pour les secteurs d'activités fauniques et récréatives.

---

[110] Incluant, en terme d'orientations et d'objectifs, la partie du PRDTP - volet récréotourisme qui touche aux plans d'aménagement de lacs et qui est une partie opérationnelle de ce plan.

8.5 Plan de développement des activités récréatives

Les zones d'exploitation contrôlée, communément appelées les zecs, ont été créées en 1978 pour prendre la relève des clubs privés. La gestion de ces zones est confiée à des organismes sans but lucratif. Ces derniers sont gérés par des administrateurs élus par les membres de chacune des zecs. Ces organismes voient à la mise en valeur et, dans une certaine mesure, au suivi et à la conservation de la faune, essentiellement la chasse et de la pêche, sur les territoires qui leur sont attitrés. Afin de s'acquitter de leurs responsabilités, les zecs doivent produire au moins un outil de planification, le plan de gestion, et peuvent également en produire un second, le plan de développement d'activités récréatives, qui est facultatif.

8.5.1 Plan de gestion des zecs

Afin de se conformer aux exigences du protocole d'entente qui les lient au MRNF, les gestionnaires de zec doivent produire un plan de gestion. Le PRDIRT aura un effet certain sur ces plans de gestion. En effet, ces plans devront prendre en compte les orientations et les objectifs de développement du PRDIRT qui sont en lien avec le secteur d'activités fauniques. Il faudra rechercher la plus grande cohérence possible entre ces deux planifications.

8.5.2 Plan de développement d'activités récréatives

En décembre 2000, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) a été modifiée afin de permettre aux zecs d'offrir la possibilité de pratiquer des activités récréatives ainsi que de l'hébergement commercial et communautaire sur leur territoire, mais surtout, de tarifer ces services.

À cet effet, différentes exigences légales ont été prévues dans la loi. Les zecs intéressées à se prévaloir de la nouvelle opportunité qui leur est offerte doivent respecter ces exigences. L'une d'entre elles consiste à produire un plan de développement d'activités récréatives (PDAR) d'une durée de 5 ans.

La réalisation d'un PDAR relève essentiellement d'une volonté entrepreneuriale d'élargir son offre de produits d'appel. L'influence du PRDIRT sur les plans existants sera, à court terme, nulle. Par contre, les orientations et les objectifs de développement énoncés dans le PRDIRT en regard des secteurs d'activités fauniques et récréatives pourraient, à moyen terme, avoir des impacts structurants sur la mise à jour ou la confection de nouveaux PDAR. Le choix de privilégier et d'appuyer certaines actions ou projets de développement pour ces secteurs d'activités se traduira éventuellement dans les critères d'admissibilité des programmes d'aide financière.

8.6 Plan triennal de gestion de la faune pour les pourvoiries à droits exclusifs

Un pourvoyeur peut obtenir des droits exclusifs d'exploitation de la faune sur un territoire délimité à cet effet, en signant un bail avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Secteur Faune Québec). Ce bail a une durée de neuf ans. Cette exclusivité signifie que seuls les clients des pourvoyeurs peuvent pratiquer des activités de chasse, de pêche et, parfois même, de

piégeage sur le territoire sous bail. Les pourvoiries avec droits exclusifs doivent se conformer aux obligations du bail et préparer un plan triennal de gestion de la faune (PTGF).

Le PRDIRT définit des orientations et des objectifs régionaux en matière de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques. Il va sans dire que ce plan aura un effet direct sur les plans triennaux de gestion de la faune. En effet, les PTGF devront prendre en compte les orientations et les objectifs de développement du PRDIRT qui sont en lien avec le secteur d'activités fauniques. Il faudra rechercher la plus grande cohérence possible entre ces deux planifications.

8.7 Plans de gestion du gros gibier

Il existe plusieurs plans de gestion du gros gibier. Trois d'entre eux ont des incidences sur le territoire de l'Outaouais, soit : le plan de gestion de l'orignal 2004-2010, le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013 et le plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008.

Ces plans sont élaborés par le MRNF, en collaboration avec les représentants des différents partenaires fauniques (Fédération des pourvoiries du Québec, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, la Fondation de la faune du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec). La nature et la portée de ces plans est à la fois stratégique et opérationnelle puisque l'on vient préciser des modalités de récolte qui s'appliqueront aux chasseurs selon les zones de chasse.

Deux de ces plans sont en vigueur et le troisième est en cours de révision et de mise à jour (cerf de Virginie). Ainsi, les orientations et les objectifs de développement du PRDIRT ont été élaborés en prenant en considération les problématiques décrites dans ces plans ainsi que les axes de développement de ces trois espèces.

La mise en œuvre du PRDIRT en 2011 et au fil des prochaines années permettra à la région ainsi qu'aux intervenants impliqués de s'approprier ce nouvel outil de planification. Dans le processus de mise à jour des plans de gestion du gros gibier, il est souhaitable de s'assurer que les orientations régionales prises par la CRRNTO sont parfaitement cohérentes avec les impératifs de conservation et d'exploitation des populations de ces espèces et, par conséquent, des modalités de récolte. La révision et la mise à jour actuelles du plan de gestion du cerf de Virginie devraient servir de test pour valider l'échange d'information et assurer la cohérence des choix et des actions.

8.8 Plans d'opérations de réserve faunique

La confection des plans d'opérations de réserve faunique sont sous la responsabilité des gestionnaires de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). À l'instar des zecs et des pourvoiries, les prochaines mises à jour du plan d'opérations des réserves fauniques devraient rechercher la plus grande cohérence possible avec le PRDIRT de l'Outaouais.

8.9 Planification d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal

Trois des quatre MRC dans l'Outaouais ont obtenu la gestion foncière et forestière de terres publiques par la signature de conventions de gestion territoriale (CGT), soit les MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais. La MRC de Papineau espère quant à elle obtenir une telle convention en octobre 2011. En vertu de ces CGT, les MRC doivent préparer et mettre en œuvre un plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal (PAI-TPI). Trois MRC possèdent leur plan d'aménagement intégré, tandis que le plan de la quatrième MRC (MRC de Papineau) est en cours d'élaboration.

Lorsque viendra le temps de mettre à jour les PAI-TPI, les responsables de la préparation de ces plans devront s'assurer de leur conformité par rapport aux objectifs du PRDIRT et démontrer un engagement de répondre par des actions et des choix concrets aux cibles décrites dans le PRDIRT. Dans le cas de la MRC de Papineau, la confection du premier PAI-TPI devra être faite avec le souci de se conformer au PRDIRT.

8.10 Schéma d'aménagement et de développement

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC ou d'une communauté métropolitaine. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement économique, social et environnemental.

L'avènement d'un outil de planification régionale qui vise la conservation et le développement de l'ensemble des ressources naturelles apporte un nouvel éclairage sur les liens très étroits qui devront exister entre les SAD et le PRDIRT. Ces deux outils s'influenceront mutuellement et ne pourront s'ignorer en tout ou en partie. Ainsi, la première version du PRDIRT a été élaborée en prenant en considération les orientations et les choix d'aménagement et de développement qui apparaissaient dans les SAD en vigueur. Or, tous les SAD sont présentement en cours de révision. Au cours des mois à venir, les aménagistes des MRC auront à consulter le PRDIRT dans le but d'arrimer leur vision et leurs préoccupations locales avec les grandes orientations et les objectifs régionaux. Plus grande sera la convergence entre ces deux niveaux de planification, plus grandes seront la cohérence des actions et la synergie.

8.11 Plan d'aménagement et de gestion d'un parc régional

Une MRC peut initier une démarche d'accréditation en vue de créer un parc régional. Très tôt dans cette démarche, la MRC doit préparer un plan d'aménagement et de gestion dans le but de soutenir l'élaboration et la ratification d'une entente avec les divers ministères concernés. De plus, ce plan sert les fins de la consultation auprès du milieu et des divers organismes impliqués dans le développement de cet espace.

Tout comme dans le cas du SAD, la MRC impliquée dans un projet de création de parc régional aura avantage à favoriser au maximum l'arrimage entre le PRDIRT et le plan d'aménagement et de gestion du futur parc.

8.12 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi

Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) est le document maître qui brosse un tableau des grandes lignes d'action qu'entend réaliser le CLD dont la responsabilité est de soutenir les initiatives entrepreneuriales, aussi bien sur le plan financier que technique, pour les projets et entreprises sur le territoire de la MRC.

Le PALÉE se définit en termes d'axes de développement, d'objectifs, de moyens et d'actions ainsi que d'indicateurs de réussite. Les axes de développement du PALÉE représentent les grands secteurs d'intervention que le CLD souhaite privilégier. Pour leur part, les objectifs précisent, quantifient et qualifient des créneaux particuliers au sein de chaque axe. Les moyens et les actions décrivent le processus devant mener à l'atteinte des objectifs et, finalement, les indicateurs de réussite permettent d'évaluer les impacts des moyens et des actions en rapport avec l'objectif fixé.

Le PRDIRT définit des orientations et des objectifs régionaux en matière de mise en valeur des ressources, de développement économique et de formation de la main d'œuvre. Le PRDIRT fournira donc une vision régionale, accompagnée d'orientations et d'objectifs concrets, qui devrait inspirer la mise à jour des PALÉE. Les CLD agissent en tant qu'entités indépendantes et autonomes. Par conséquent, ceux-ci ne sont pas tenus à déposer leur PALÉE pour fin d'analyse de conformité au PRDIRT.

8.13 Plan directeur de l'eau

Le plan directeur de l'eau (PDE) est un outil de planification visant à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau. Les organismes de bassins versants (OBV) ont la responsabilité d'élaborer leur PDE, tel qu'il a été prévu dans la Politique nationale de l'eau et le cadre de référence pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Quatre organismes de bassins versants couvrent le territoire de l'Outaouais. À ce jour, deux PDE ont été préparés, un pour la rivière La Lièvre (2007) et le deuxième pour la rivière Gatineau (2010). Les PDE pour les quatre autres bassins principaux sont en cours de rédaction.

Ainsi, la première version du PRDIRT a été élaborée en prenant en considération les enjeux et les orientations qui figurent dans les PDE en vigueur. Au cours des prochaines années, les responsables des OBV chargés de la confection et de la mise à jour des PDE auront à consulter le PRDIRT dans le but d'arrimer leurs enjeux avec les grandes orientations et les objectifs régionaux qui concernent la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Il importe ici aussi de favoriser au maximum l'arrimage entre le PRDIRT et les PDE afin de d'assurer la protection de cette ressource unique et de la gérer dans une perspective de développement durable.

8.14 Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises est un organisme sans but lucratif regroupant les quatre partenaires suivants : les représentants des propriétaires forestiers (offices et syndicats de producteurs de bois, et organismes de gestion en commun), le monde municipal (MRC), les représentants de l'industrie forestière et le MRNF.

Un des rôles premiers de l'Agence est d'assurer la concertation entre les partenaires forestiers et municipaux dans une optique de planification des activités touchant la forêt privée. L'Agence administre des programmes d'aide pour les producteurs forestiers avec comme préoccupation le développement et la protection des multiples ressources forestières. Pour ce faire, l'Agence s'est dotée, en 2001, d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) en Outaouais. À ce jour, aucune mise à jour n'a été faite du PPMV. Des discussions au niveau national sont actuellement en cours afin de voir comment cette mise à jour sera financée et orchestrée.

Bien que le champ d'application du PRDIRT soit le territoire public, la première version du PRDIRT a été élaborée en prenant en considération les choix et les orientations de développement énoncés dans le PPMV en vigueur qui ont un lien avec la forêt publique. Lorsque le PPMV amorcera son processus de révision, des efforts devront être fournis pour assurer la complémentarité et, le cas échéant, les synergies possibles entre les deux outils de planification.